

Augmentation des frais de notaire

Par Giacomina08, le 12/02/2014 à 14:16

Bonjour,

Nous souhaitons acheter une maison ancienne, celle-ci date de 1972, nous n'avons pas encore signer de compromis celui-ci devrait se faire cette semaine.

Nous savons que les frais notariés s'élèvent a 7% actuellement mais à partir du 1er mars ceux ci augmentent.

Nous aimerions savoir si nous signer un compromis de vente cette semaine est ce que nous allons subir la hausse des frais?

Merci pour vos réponses

Par **JEAN S**, le **12/02/2014** à **14:59**

Les frais qui seront notés au compromis ne sont qu'une provision, qui doit être réactualisée à l'acte car lors du compromis le notaire ne peut pas déterminer précisément les frais.

Par Giacomina08, le 13/02/2014 à 14:49

Merci pour votre réponse